UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-11-30-07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 30 novembre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 17
Nombre de membres ayant donné procuration : 13
Nombre d'absents non représentés : 05
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 30 novembre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

7 - Tarifs de l'Etablissement

- **Compte-rendu de l'usage de la délégation de pouvoir consentie au président en matière de tarifs**

Le président informe le conseil d'administration des tarifs signés durant l'exercice 2023 en vertu de la délégation de pouvoir consentie en matière de tarifs.

- **Tarifs de l'UPPA applicables au 1er janvier 2024 (hors formations diplômantes)**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle grille des tarifs applicables pour l'année 2024.
(selon documents joints)

VOTE : POUR : 23 ABSTENTIONS : 07

Pau, le 30 novembre 2023
Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 12/12/2023